



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE HIVER 2018

Mardi, 30 janvier 2018
3151, pavillon Charles-De-Koninck
11 h 38 à 12 h 23

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des Procès-Verbaux antérieurs
4. Prise de position pour une modification du mode de scrutin par la vice-présidence aux affaires externes
5. Modification des Règlements Généraux
6. Création d'un nouveau comité
7. Varias
8. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Le quorum est constaté à 11 h 38 par la Présidence de l'Assemblée, **Quentin de Dorlodot**.

Élizabeth Collin-Paré propose l'ouverture de l'Assemblée générale
La proposition est appuyée par **Simon Gadbois**

Le vote est demandé par **Simon La Terreur**

→ Avec seulement un vote contre, l'Ouverture est adoptée à la majorité.

OUVERTURE : 11 h 38

2. Lecture et Adoption de l'Ordre du jour

Quentin de Dorlodot fait la lecture de l'Ordre du jour

Simon Gadbois demande de modifier l'Ordre du jour pour y ajouter un (1) point supplémentaire entre les points 4 et 5

La demande est appuyée par **Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc**

Simon La Terreur s'oppose à la modification de l'ordre du jour. Aucune raison n'est donnée.

→ La modification de l'Ordre du jour est adoptée à la majorité (1 vote contre).

Quentin de Dorlodot demande d'entériner l'ordre du jour modifié.

Simon Gadbois propose l'adoption de l'Ordre du jour modifié

La proposition est appuyée par **Juliette Reny**

→ L'Ordre du jour modifié est entériné et adopté à la majorité (1 vote contre)

3. Adoption des Procès-verbaux de l'Assemblée générale d'Automne

Juliette Reny propose l'adoption des procès-verbaux de l'Assemblée générale d'Automne

La proposition est appuyée par **Simon Gadbois**

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

4. **Prise de position pour une modification du mode de scrutin par la vice-présidence aux affaires externes**

Juliette Reny introduit **Julien Boudreau**, représentant du SENSÉ, à l'Assemblée.

Julien Boudreau se présente : Il est un étudiant de premier cycle universitaire en économie et membre du SENSÉ. La « Solution Étudiante Nationale pour un Scrutin Équitable » (SENSÉ) est un regroupement étudiant sans partisanerie travaillant pour faire pression sur une réforme du mode de scrutin. Le SENSÉ travaille en collaboration avec le « Mouvement démocratie nouvelle » (MDN), un autre organisme non-partisan dont la fonction première est seulement de faire aboutir une réforme du mode de scrutin pour un mode proportionnel mixte. Julien explique sommairement le fonctionnement du mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour utilisé au Canada. Il expose ensuite les problèmes liés à ce mode de scrutin, notamment, le « renversement de la volonté de l'électorat », c'est-à-dire la possibilité de former un gouvernement majoritaire avec seulement 40% des votes et contrôlant l'ensemble des projets des lois à l'Assemblée nationale. De plus, ce mode peut encourager le vote stratégique. Julien explique le principe d'un scrutin proportionnel mixte et présente les avantages et inconvénients :

AVANTAGES : offre une meilleure représentation provinciale et régionale ; permet une réduction de la « distorsion électorale » ; permet de voter pour la partie que l'on désire réellement sans être influencé par l'idée d'un vote stratégique, prévoit une distribution des sièges en 2 votes/tours.

INCONVENIENTS : il est moins probable de faire des gouvernements majoritaires ; cela rend moins propice les coalitions gouvernementales ; possibilité de rendre le processus gouvernemental et législatif un peu plus lent, mais inversement, encouragerait la collaboration entre les parties.

Julien Boudreau résume que le but du mouvement étudiant est de se regrouper pour utiliser l'influence de la population étudiante pour envoyer un message clair au gouvernement afin de faire pression pour une réforme du scrutin.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Nico Julien demande en quoi SENSÉ est différent du mouvement étudiant déjà existant ?

Julien Boudreau répond que SENSÉ a un plus grand, donc meilleur, pouvoir de mobilisation étudiant, ce qui favorise par le fait même leur pouvoir de négociation avec les autorités gouvernementales.

Vincent Roy demande d'où provient le financement ?

Julien Boudreau explique que le financement provient principalement des associations étudiantes universitaires, mais que la majorité du travail effectué par la SENSÉ est bénévole.

François Dion demande quelles sont les attentes du SENSÉ envers l'AED dans l'éventualité où l'AED décide de prendre position en faveur du SENSÉ ?

Julien Boudreau répond que les associations sont entièrement libre de déterminer la contribution financière versée au SENSÉ et qu'il n'y a aucune obligation de contribuer financièrement au SENSÉ. Toutefois, le SENSÉ pourra exposer publiquement que l'AED s'est positionnée en sa faveur.

Juliette Reny propose de prendre position sur les 2 propositions affichées au tableau.
La proposition est appuyée par **Élizabeth Collin-Paré**

1^{ère} Proposition :

QUE l'AED prenne position en faveur de la réforme du mode de scrutin pour un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale

2^{ème} Proposition :

QUE l'AED appuie le SENSÉ et ~~en fasse la promotion à toute opportunité pertinente~~ se déclare libre d'en faire la promotion à son entière discrétion*

*(proposition modifiée)

Quentin de Dorlodot demande s'il y a des interventions.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Vincent Roy est d'avis que le projet manque un peu de clarté. L'avis d'information diffusé dans l'AEDiffusion parle de la réforme du mode de scrutin au fédéral uniquement. Toutefois, on ne sait pas en l'espèce si cela porte sur une réforme provinciale ou fédérale.

Nico Julien estime que la 2e proposition donne beaucoup trop de pouvoir à une organisation externe à l'AED donc propose de faire un vote distinct sur chacune des propositions et non pas un seul vote pour les 2 propositions à la fois.

La proposition est appuyée par Simon Gadbois

→ La proposition est adoptée à la majorité.

Félix Vallée propose d'amender la deuxième (2^{ème}) proposition pour démontrer que l'AED appuie le mouvement, mais d'enlever « en fasse la promotion à toute opportunité pertinente » par « se déclare libre d'en faire la promotion à son entière discrétion ».

La proposition est appuyée par **Jean-Philippe Rodier**.

→ La proposition est adoptée à la majorité.

Quentin de Dorlodot demande passer au vote.

Nico Julien demande le vote sur chacune des deux propositions.

1^{ère} Proposition :

25 abstentions

2 contre

10 pour

→ La proposition est adoptée à la majorité.

2^{ème} Proposition :

16 contre

1 pour

18 absentions

→ La proposition est rejetée à la majorité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

5. Modification des Règlements Généraux

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc présente les modifications de l'Annexe 4 des Règlements Généraux apportées par le Conseil d'Administration de l'AED.

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc présente ensuite le projet de modification à l'article 53 des Règlements Généraux qui consiste à prévoir la fin du mandat du « Représentant de 1^{ère} année » en même temps que les autres membres élus du Conseil Exécutif.

Simon Gadbois complète les explications de Pierre-Olivier et précise qu'il y a plusieurs problèmes causés par le mandat du « Représentant de 1^{ère} année » qui se termine à l'automne suivant plutôt qu'en même temps que la délégation de l'exécutif de l'AED. Par exemple, ce représentant représenterait des étudiants qui ne l'ont pas élu et la personne qui occupe actuellement ce poste ne pourrait présenter une candidature valide pour siéger sur le prochain Conseil Exécutif puisqu'elle y occuperait deux (2) postes simultanément.

Quentin Dorlodot hésite sur la possibilité de tenir un vote sur ce point, car il n'a pas été préalablement intégré à l'Ordre du jour.

François Dion informe que les Avis publics ainsi que les textes modifiés ont été dûment publiés comme l'exige les Règlements Généraux.

Édouard Smith confirme la publication des avis et des textes des modifications.

Simon La Terreur s'oppose à la validité du vote étant donné l'hypothèse où des gens présentement absents auraient pu être intéressés/concernés.

Camila Saïdi ne voit pas le problème de tenir un vote quand même, considérant que la principale intéressée (**Élizabeth Collin-Paré**) est actuellement présente.

Nico Julien se rallie à la position de **Simon La Terreur**.

François Dion explique que la modification de l'article 53 des Règlements Généraux doit seulement être effective pour l'Assemblée Générale de l'élection des comités en avril. La tenue d'un vote aujourd'hui-même n'est pas déterminante en soi.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

François Dion propose de reporter le vote à la prochaine Assemblée Générale.
La proposition est appuyée par **Vincent Roy**
→ La proposition est adoptée à la majorité.

François Dion clarifie à l'Assemblée que le report du vote vise uniquement la modification de l'article 53 des Règlements Généraux. Conformément à l'article 82 (2) xi) des Règlements Généraux, les modifications apportées à l'Annexe 4 des Règlements Généraux par le Conseil d'Administration n'ont pas à être votées en Assemblée, mais seulement présentées.

Quentin de Dorlodot confirme l'intervention de **François Dion**.

6. Création d'un nouveau comité

François-Alexandre Godin désire faire renaître le « Comité de droit fiscal ». Il explique que son objectif est de diversifier les services/activités offerts aux étudiants de l'AED et d'encourager la maîtrise en fiscalité. Il ajoute qu'il a également l'intention de remettre en fonction la Clinique Fiscale qui permet notamment à des étudiants en droit de plaider une cause devant un tribunal.

Quentin de Dorlodot demande s'il y a des interventions ou des questions.

Gabrielle Tremblay demande à **François-Alexandre Godin** s'il s'est renseigné auprès des étudiants pour sonder leur intérêt et fait de quelconques démarches.

François-Alexandre Godin lui répond que oui, il s'est entretenu avec l'ancien responsable de ce comité, il a sollicité l'intérêt des étudiants par l'intermédiaire de publications dans les divers groupes Facebook pertinents.

Steven Brassard interroge **François-Alexandre Godin** sur son désir personnel de s'impliquer l'année prochaine dans l'AED, ou l'un de ses comités, considérant que cela l'empêcherait de siéger sur le Comité de droit fiscal. Le projet pourrait donc tomber à l'eau.

François-Alexandre Godin lui répond que non, il a seulement l'intention de s'impliquer sur un seul poste et prioriserait le Comité de droit fiscal.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Sophie Thériault précise, par ailleurs, que la condition de recueillir 30 signatures en appui à la création d'un comité, telle qu'exigée par les Règlements Généraux, a été satisfaite.

Steven Brassard informe que le Conseil Exécutif travaille présentement de pair avec le Conseil d'Administration de l'AED sur une réforme du Comité aux affaires professionnelles (CAP) et du Club de droit des affaires de l'Université Laval (CDAUL). Il estime que la création du Comité de droit fiscal est un peu précipitée considérant qu'un tel comité pourrait justement relever des fonctions du CAP et non pas d'un comité entièrement autonome.

François-Alexandre Godin comprend le point de vue de **Steven Brassard**, mais préfère quand même passer au vote aujourd'hui. Il explique qu'en votant pour la création de ce comité aujourd'hui, cela lui permettrait déjà de commencer à travailler sur ce projet immédiatement.

William Lawless est d'avis que rien n'empêche **François-Alexandre Godin** de commencer ses démarches maintenant, et ce, même si le vote est reporté à une autre Assemblée Générale.

Gabrielle-Maude Gingras n'est pas sûre de bien saisir la pertinence de fusionner plein de comités à-même le CAP.

Juliette Reny partage le point de vue de Gabrielle-Maude.

Steven Brassard explique que le Comité de droit fiscal, tout comme le CDAUL sont des branches du droit des affaires dont le mandat relève du CAP.

François-Alexandre Godin ne partage pas cet avis et est contre une fusion du Comité de droit fiscal dans le CAP, car il juge que c'est un domaine de droit différent.

Quentin de Dorlodot demande à l'Assemblée de passer au vote.

François Dion demande à **Sophie Thériault**, Vice-Présidente aux affaires internes, si on doit se pencher également aujourd'hui sur la composition de ce comité, c'est-à-dire, établir les différents postes à combler au sein du comité. Dans l'affirmative, cela entraînerait une modification à l'Annexe 4 des Règlements Généraux.

Sophie Thériault répond que la composition d'un comité est établie une fois que le comité est officiellement créé et non à l'étape du vote portant sur sa création.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

François-Alexandre Godin propose donc de créer/faire renaître officiellement le Comité de droit fiscal

La proposition est appuyée par **Juliette Reny**

→ La proposition est adoptée à la majorité.

7. Varias

Aucune.

8. Fermeture

Simon Gadbois propose la fermeture de l'Assemblée.

La proposition est appuyée par **Ève Gaucher**.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

FERMETURE : 12 h 23